

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/254

Objet : Stationnement pour déménagement

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 12/12/2024 par Mme GUYOT Angie, en vue d'occuper le domaine public rue du Foirail et rue Lafayette, afin de stationner un camion dans le cadre d'un déménagement le 21/12/2024,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Mme GUYOT Angie est autorisée à occuper le domaine public 7 rue du Foirail et 9 rue Lafayette, afin de stationner un camion dans le cadre d'un déménagement le 21/12/2024 .

Article 2 : Durant le déménagement, la rue du Foirail pourra être fermée à la circulation, section comprise entre le cours Albert Delucq et la rue Marcadère, des places de stationnement seront réervées rue Lafayette.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 12 décembre 2024

Le Maire

Barbara NETO

